

Hépatite B

Information au patient et règles de conduite. Fiche d'information élaborée par des médecins épidémiologistes.

Qu'est-ce que l'hépatite B ?

L'hépatite B est due à un virus qui infecte le foie et se transmet essentiellement par le sang et par voie sexuelle. Présente dans le monde entier, l'hépatite B est très courante dans certains pays. Environ la moitié des adultes infectés ne présentent aucun symptôme. Les symptômes en cas d'hépatite B aiguë sont : nausées, perte d'appétit, fatigue, douleurs abdominales diffuses, courbatures et fièvre. Des démangeaisons peuvent également survenir ainsi qu'une coloration jaune de la peau et du blanc des yeux (jaunisse). Chez l'adulte, la maladie guérit dans la plupart des cas en quelques mois et la personne n'est plus contagieuse. Les enfants contaminés courent plus de risques de développer une infection de longue durée (chronique). En cas d'infection chronique, le patient est contagieux et l'infection peut provoquer à terme de graves lésions au foie. Les personnes atteintes d'infection chroniques doivent consulter régulièrement leur médecin car un traitement visant à réduire les dommages hépatiques dus au virus peut s'avérer nécessaire. La consultation médicale et le traitement éventuel sont gratuits.

Il existe un vaccin contre l'hépatite B qui peut être administré avant la contamination et aussi dans les 48 heures suivant une suspicion de contamination.

Modes de contamination

L'hépatite B peut se transmettre par contact de sang contaminé avec les muqueuses ou une peau abîmée. L'hépatite B est également transmissible sexuellement, le risque d'infection étant important pour toutes les formes de contacts ou de rapports sexuels. La contamination est également possible lors de contacts étroits au sein de la famille. Une mère contaminée peut transmettre l'infection à son enfant lors de l'accouchement.

Partager des seringues et des accessoires avec une personne porteuse de l'hépatite B lors d'une injection de drogue constitue un risque élevé de contamination.

La prévention efficace de la transmission se fait par la vaccination. Une vaccination gratuite sera proposée aux membres de la famille et aux proches (partenaires sexuels) considérés comme exposés.

Quand l'hépatite B n'est-elle pas contagieuse ?

L'hépatite B ne se transmet pas par les câlins, les baisers ou les larmes. Les matières fécales, l'urine, les vomissures ou la morve ne sont pas contagieuses, à condition qu'elles ne soient pas mêlées à du sang. Le sang sur une peau intacte ne présente pas non plus de risque d'infection.

Activité professionnelle

Normalement, une infection par l'hépatite B n'entraîne pas de limitations dans votre activité professionnelle ou vos études.

Vous pouvez cependant être affecté par des restrictions lorsqu'il s'agit d'un travail, d'un stage ou d'une participation à une activité où un risque de contamination existe.

Grossesse et accouchement

Une femme enceinte, porteuse de l'infection, peut contaminer son enfant au moment de l'accouchement. C'est pourquoi un test de dépistage de l'hépatite B est systématiquement proposé au centre de protection maternelle. Pour éviter que le nouveau-né ne la contracte, il est vacciné dès sa naissance.

Préservatif pendant les relations sexuelles orales, vaginales ou anales

Le préservatif est une bonne protection contre l'hépatite B et d'autres maladies sexuellement transmissibles et doit être utilisé pendant toute la durée du rapport si votre partenaire n'est pas immunisé contre l'hépatite B (pour voir déjà eu la maladie ou été vacciné). Il est raisonnable de supposer que le Femidom (préservatif féminin) est efficace mais la méthode n'a pas été évaluée scientifiquement. La même remarque peut s'appliquer à la digue dentaire (préservatif oral). Quel que soit son type, le préservatif doit être utilisé pendant toute la durée du rapport ou du contact intime.

Traçabilité des maladies infectieuses

Il est important de trouver les personnes pouvant être contaminées et susceptibles de propager l'infection. C'est la raison d'être de la traçabilité des maladies infectieuses, qui exige que vous indiquiez au responsable du programme les personnes qui vous ont contaminé – ou celles que vous avez contaminées. Vous avez l'obligation de coopérer à la traçabilité des maladies infectieuses. Votre identité ne sera pas révélée lors des contacts.

Conseils d'hygiène à suivre pour ne pas contaminer quelqu'un d'autre

- Veiller à mettre un pansement, même sur les petites blessures.
- Si une personne vous aide à panser une plaie, elle doit porter des gants en plastique.
- Emballer soigneusement les matériaux souillés de sang avant de les jeter.
- Les vêtements éclaboussés par du sang doivent être lavés en machine.
- Les taches de sang, sur le sol par exemple, doivent être essuyées à l'aide d'un matériau à usage unique qui doit être jeté. Laver ensuite soigneusement avec de l'eau et un détergent.

Règles de conduite à respecter pour ne pas contaminer quelqu'un d'autre

- Vous devez vous rendre aux visites de contrôle que votre médecin traitant estime nécessaires.
- Vous devez signaler que votre sang est contagieux lorsque vous consultez un médecin ou un dentiste.
- Vous devez signaler que vous avez une infection du sang si vous souhaitez vous faire tatouer, percer les oreilles ou subir un autre traitement susceptible de provoquer un saignement de la peau, comme le piercing.
- Signalez à votre médecin traitant que votre partenaire ou un membre de votre famille a peut-être besoin d'être vacciné contre l'hépatite B.
- Vous devez impérativement informer votre partenaire, avant un rapport sexuel ou tout autre contact intime, que vous êtes atteint de l'hépatite B. Cela concerne toutes les formes d'activités et de contacts sexuels. Vous devez donner cette information même si vous prévoyez d'utiliser un préservatif masculin, un Femidom ou une digue dentaire.
- Si votre partenaire n'est pas immunisé contre l'hépatite B (pour avoir déjà eu la maladie ou avoir été vacciné), procédez comme suit : lors d'un acte dans lequel le pénis pénètre dans le vagin, le rectum ou la bouche, un préservatif doit être utilisé pendant toute la durée du rapport.
- Si quelqu'un reçoit votre sang dans une plaie, les yeux, le nez ou la bouche, rincer immédiatement avec de l'eau. Vous devez informer cette personne que votre sang est contaminé par l'hépatite B et qu'elle doit prendre contact au plus vite avec son centre de soins, la clinique des maladies infectieuses la plus proche ou le 1177/Vårdguiden pour savoir s'il y a lieu de se faire vacciner (gratuit).
- Ne partagez pas avec d'autres personnes les articles de toilette comme les rasoirs et les brosses à dents.

- Si vous consommez de la drogue par injection, vous devez utiliser vos propres seringues et aiguilles et ne pas laisser d'autres personnes s'en servir. Vous ne devez pas non plus utiliser des récipients de mélange collectifs ou d'autres accessoires. Ces objets doivent être conservés de sorte à ne pas présenter de risque de contamination pour les autres.
- Vous ne pouvez pas faire de dons de sang, de sperme, d'ovule, d'organe ou de tissu en vue d'une transplantation.

L'hépatite B est classée parmi les maladies infectieuses à répercussion sociale selon la loi suédoise relative aux maladies infectieuses. Vous devez donc impérativement respecter les règles de conduite données par votre médecin. Vous pouvez demander un réexamen de ces règles de conduite auprès du médecin épidémiologiste de votre département.